

PROJET DE LOI

N° 130

adopté

le 27 juin 1979

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du Protocole signé à Montréal le 30 septembre 1977 et concernant un amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 899, 978 et in-8° 160.

Sénat : 329 et 393 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée la ratification du Protocole signé à Montréal le 30 septembre 1977 et concernant un amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée le 7 décembre 1944, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1979.*

Le Président,

**Signé : ALAIN POHER.**

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 329 (1978-1979), Sénat.